

Urbanisme

Commune de
**Saint-Clair-
sur-les-Monts**



Annexe sanitaire

Arrêté par le conseil communautaire le 31 mars 2016

chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
98, Le Petit Chemin 76520 Fresne-le-Plan

I. LE RESEAU D'EAU POTABLE

Sur la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts, la compétence Eau est exercée par le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central (SIEACC) qui comprend 36 communes représentant 15 000 abonnés soit environ 33 000 habitants.

La commune de Saint-Clair-sur-les-Monts est alimentée par les forages et captages situés à Héricourt-en-Caux, traités sur l'usine de traitement d'eau potable située également à Héricourt-en-Caux.

Le volume traité à l'usine d'Héricourt-en-Caux est de 2 100 m³/jour, pour une capacité maximale de 3 700 m³/jour.

Saint-Clair-sur-les-Monts est alimenté par un réseau surpressé (surpresseur de Sainte-Marie-des-Champs d'une capacité de 500 m³). Le réseau peut localement poser quelques problèmes de pression.

L'ensemble des installations est géré en affermage par VEOLIA.

Le contrôle sanitaire réalisé en septembre 2015 par l'ARS de Haute-Normandie indique une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

II. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Sur la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts, la compétence Assainissement est exercée par le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central (SIEACC) qui comprend 36 communes représentant 15 000 abonnés soit environ 33 000 habitants.

Le traitement des eaux usées de la commune sur la STEP de Sainte-Marie-des-Champs pose problème : la STEP est déclarée non conforme car sa capacité de traitement est dépassée.

Cette difficulté sera résolue à court terme, car cette STEP doit être raccordée d'ici la fin de l'année 2016 / début 2017 à la STEP d'Yvetot (travaux inscrits à la programmation budgétaire du Syndicat du Caux Central).

En 2012, la STEP avait une capacité de 22 000 équivalent-habitants, pour une charge annuelle moyenne de 9 917 équivalent-habitants (données du rapport d'activité du Syndicat du Caux Central). Elle est donc en capacité d'accueillir les nouveaux effluents.

III. LE TRAITEMENT ET LA COLLECTE DES DECHETS

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot (CCRY) assure pour l'ensemble des communes membres la collecte et le traitement des déchets ménagers ainsi que la gestion de la déchetterie. Pour la commune de Saint-Clair-sur-les-Monts, cela se traduit comme suit :

- Les Ordures Ménagères sont déposées dans un bac à couvercle gris collecté en porte à porte. Le bac est mis à disposition de l'utilisateur par la CCRY. La collecte est

réalisée le mardi matin pour tous les usagers sauf pour les habitants de la rue du Verger qui sont ramassés le mercredi après-midi.

- Les emballages ménagers recyclables et les papiers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes à retirer à la mairie de Saint Clair sur les Monts. La CCRY utilisant une benne bi-compartmentée, les déchets recyclables sont ramassés simultanément aux Ordures Ménagères.
- Deux points d'apports volontaires situés rue des Jonquilles et résidence les Hêtres accueillent les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- Un conteneur textile installé rue des Jonquilles permet l'apport de textiles.
- Les déchets verts, les déchets encombrants, les gravats, les déchets d'équipements électriques électroniques et les déchets dangereux doivent être apportés sur la déchetterie située sur la commune de Touffreville la Corbeline.
- Des composteurs peuvent être fournis aux usagers pour leur permettre de réduire le volume des déchets ménagers.
- Le règlement de collecte des déchets, disponible auprès des services de la CCRY, définit les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCRY.